



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/44
5 juin 2013

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-dixième réunion
Bangkok, 1-5 juillet 2013

PROPOSITION DE PROJET : SIERRA LEONE

Ce document contient les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première étape, deuxième tranche)

ONUDI/PNUE

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET : PROJETS PLURIANNUELS

Sierra Leone

I) TITRE DU PROJET	AGENCE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première étape)	PNUE (principale), ONUDI

II) DONNÉES LES PLUS RÉCENTES RELATIVES À L'ARTICLE 7	Année : 2011	1,87 (tonne PAO)
--	--------------	------------------

III) DONNÉES SECTORIELLES LES PLUS RÉCENTES RELATIVES AU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2011	
Produit chimique	Aérosols	Mousses	Lutte contre les incendies	Réfrigération		Solvants	Agents de transformation	Utilisation en labo	Consommation totale pour le secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123									
HCFC-124									
HCFC-141b									
HCFC-142b									
HCFC-22					1,87				1,87

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence, 2009 – 2010 :	1,7	Point de départ de la réduction globale durable :	1,67
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	0,58	Restante :	1,09

V) PLAN D'ACTIVITÉS		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
PNUE	Élimination de SAO (tonnes PAO)	0,06			0,06	0	0,06		0,06	0,24
	Financement (\$US)	25 990	0	0	22 600	0	23 730	0	23 730	96 050
ONUDI	Élimination de SAO (tonnes PAO)	0	0	0	0,14	0	0	0	0	0,14
	Financement (\$US)	0	0	0	54 500	0	0	0	0	54 500

VI) DONNÉES RELATIVES AU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Consommation maximum selon le Protocole de Montréal			S.o.	S.o.	1,67	1,67	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,09	S.o.
Consommation maximum permise (tonnes PAO)			S.o.	S.o.	1,67	1,67	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,09	S.o.
Financement convenu (\$US)	PNUE	Coût du projet	25 000	0	23 000	0	0	20 000	0	21 000	0	21 000	110 000
		Coûts d'appui	3 250	0	2 990	0	0	2 600	0	2 730	0	2 730	14 300
	ONUDI	Coût du projet	50 000	0	0	0	0	50 000	0	0	0	0	100 000
		Coûts d'appui	4 500	0	0	0	0	4 500	0	0	0	0	9 000
Sommes approuvées par le Comité exécutif (\$US)		Coût du projet	75 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	75 000
		Coûts d'appui	7 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 750
Somme totale demandée aux fins d'approbation à cette réunion (\$US)		Coût du projet	0	0	23 000	0	0	0	0	0	0	0	23 000
		Coûts d'appui	0	0	2 990	0	0	0	0	0	0	0	0

Recommandation du Secrétariat :	Approbation générale
--	----------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le PNUE, en qualité d'agence d'exécution principale et au nom du gouvernement de Sierra Leone, présente à la 70^e réunion du Comité exécutif une demande de financement pour la deuxième tranche de la première étape du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la somme totale de 23 000 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 2 990 \$US pour le PNUE. La proposition est accompagnée d'un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première étape du PGEH, ainsi que du plan de mise en œuvre de la tranche pour les années 2013 à 2016.

Contexte

2. Le Comité exécutif a approuvé le PGEH pour la Sierra Leone à la 65^e réunion, afin de réduire la consommation de HCFC de 35 pour cent par rapport à la valeur de référence d'ici à 2020 pour la somme totale approuvée en principe de 233 300 \$US (110 000 \$US plus les coûts d'appui à l'agence de 14 300 \$US pour le PNUE et 100 000 \$US plus les coûts d'appui à l'agence de 9 000 \$US pour l'ONUDI). Le Comité exécutif, à sa 65^e réunion, a également approuvé la première tranche de la première étape du PGEH pour la somme de 82 750 \$US (25 000 \$US plus les coûts d'appui à l'agence de 3 250 \$US pour le PNUE et 50 000 \$US plus les coûts d'appui à l'agence de 4 500 \$US pour l'ONUDI).

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

3. La réglementation de la Sierra Leone émise en 2008 a été révisée en 2011 afin d'y intégrer les mesures de réglementation sur l'élimination des SAO, y compris les HCFC. La réglementation contrôle l'importation et l'exportation des SAO et de l'équipement à base de SAO, et prévoit la mise sur pied d'un programme de quotas et de permis (coordonné par le Bureau national de l'ozone situé à l'Agence de protection de l'environnement), ainsi que l'enregistrement et l'accréditation de toutes les parties prenantes, y compris les techniciens en entretien d'équipement de réfrigération et les importateurs de SAO. Le gouvernement de Sierra Leone a mis en place des stratégies visant à réaliser l'élimination complète des HCFC grâce à la promotion et l'utilisation de frigorigènes naturels et autres technologies de remplacement viables présentant un haut niveau d'efficacité énergétique et un faible potentiel de réchauffement de la planète.

4. Les activités suivantes ont été mises en œuvre dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération : 40 techniciens ont reçu une formation en bonnes pratiques de réfrigération et en utilisation et manipulation sans danger des frigorigènes à base d'hydrocarbures (surtout le R-290 et le R-600a), ainsi que des outils d'entretien. L'Association de la réfrigération, des ingénieurs et des techniciens, désormais fonctionnelle, a élaboré des lignes directrices pour le code de conduite des techniciens en réfrigération et a aidé à la mise en œuvre des activités de formation. Quarante-vingt-dix policiers et agents de douane ont reçu une formation en suivi des importations de SAO et autres réglementations relatives aux SAO, et cinq trousseaux d'identification des SAO ont été distribués. L'équipement destiné aux centres d'adaptation régionaux (créés dans le cadre du plan de gestion de l'élimination finale (PGEF)) a été acheté et des campagnes de sensibilisation ont été menées auprès des techniciens afin d'utiliser l'équipement de récupération et de recyclage fourni antérieurement dans le cadre du PGEF. Le groupe de mise en œuvre et de suivi du projet est désormais fonctionnel.

5. Une somme totale de 49 000 \$US sur les 75 000 \$US approuvés pour la première tranche avait été décaissée en date de mai 2013. Le solde de 26 000 \$US sera décaissé en 2013.

Plans annuels pour la deuxième tranche du PGEH

6. Les activités suivantes seront mises en œuvre au cours de la deuxième tranche de la première étape du PGEH :

- a) La formation de 40 agents de douane et autres policiers de plus, et le renforcement des écoles de formation des agents de douane (9 000 \$US);
- b) La formation de 50 techniciens en entretien de plus en bonnes pratiques de réfrigération; le renforcement des capacités des collèges techniques et de l'association des techniciens en réfrigération; l'achat et la distribution d'appareils supplémentaires d'identification des frigorigènes, d'outils de réfrigération de base et de bouteilles de gaz pour entreposer les HCFC (8 000 \$US); et
- c) Le suivi et l'évaluation des activités du PGEH (6 000 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**OBSERVATIONS**Programme de permis fonctionnel

7. Le gouvernement a confirmé la mise en place d'un programme national de quotas et de permis exécutoire pour les importations et les exportations, conformément à la décision 63/17 et à l'accord entre le gouvernement de Sierra Leone et le Comité exécutif, et le fait que le programme est en mesure d'assurer le respect du Protocole de Montréal. Le programme de permis mis sur pied par le gouvernement s'applique également aux importations de HCFC-22, le seul HCFC consommé au pays.

8. Le quota de 2013 établi par le gouvernement de Sierra Leone est de 1,65 tonne PAO (30,0 tm) de HCFC-22. Les quotas des prochaines années seront déterminés chaque année en fonction des importations des années précédentes et des quantités stockées ou importées illégalement et confisquées.

Consommation de HCFC

9. La valeur de référence aux fins de conformité a été fixée à 1,7 tonne PAO, à partir de la consommation réelle déclarée en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal pour les années 2009 et 2010, indiquée dans le tableau 1. La valeur de référence établie est la même que la valeur figurant dans l'entente entre le gouvernement de Sierra Leone et le Comité exécutif. Aucune modification de l'accord n'a donc été nécessaire.

Tableau 1. Consommation de HCFC-22 en Sierra Leone (consommation déclarée en vertu de l'article 7 pour 2006-2011 et estimative pour 2012)

HCFC-22	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012*	Référence**
Tonnes métriques	25,00	28,00	26,00	28,00	32,73	34,00	47,00	30,37
Tonnes PAO	1,38	1,54	1,43	1,54	1,80	1,87	2,59	1,67

(*) Estimation

(**) La valeur de référence aux fins de conformité est de 1,7 tonne PAO (valeur à une décimale)

10. Étant donné que la formation a surtout pour but d'inculquer aux techniciens en réfrigération les connaissances et les habiletés nécessaires pour adapter l'équipement, ainsi que l'information sur les technologies à base d'hydrocarbures et les bonnes pratiques en réfrigération, le Secrétariat a demandé de

l'information supplémentaire sur l'utilisation actuelle des frigorigènes à base d'hydrocarbures dans le pays, y compris l'étendue de l'adaptation de l'équipement à base de HCFC-22, une courte description des quatre usines d'équipement de réfrigération domestique ayant reconverti leurs activités à une technologie à base d'hydrocarbures et de l'information sur la réglementation en place qui permet l'utilisation de frigorigènes à base d'hydrocarbures. Le Secrétariat a également suggéré que le PNUE conseille aux autorités gouvernementales compétentes et aux principales parties prenantes d'examiner la possibilité d'éliminer les obstacles à l'introduction de technologies et de frigorigènes de remplacement (ainsi que d'autres aspects de l'équipement tels que l'efficacité énergétique) pendant la mise en œuvre du PGEH. Le PNUE a répondu que la technologie à base d'hydrocarbures est nouvelle car 90 pour cent de l'équipement fonctionne à base de HCFC-22. On s'attend à une hausse de l'utilisation des frigorigènes à base d'hydrocarbures au cours des prochaines années, à l'image de ce qui s'est produit dans la plupart des autres pays de la région. La Sierra Leone connaît une forte croissance économique, l'industrie de la construction s'est élargie et on s'attend à ce que l'équipement de réfrigération et de climatisation qui sera importé au pays (p. ex., réfrigérateurs domestiques, refroidisseurs de bouteilles, armoires réfrigérées, climatiseurs de fenêtre et à deux blocs) soit à base de d'hydrocarbures. Les principaux volets du programme de formation mené par le PNUE ont porté sur la sécurité. Une démonstration a été donnée par le consultant du PNUE sur un surgélateur à base de R600a, et sur un climatiseur de fenêtre et un climatiseur à deux blocs à base de R-290 et de gaz propane. Le PNUE a aussi précisé que le gouvernement de Sierra Leone mettra en place des mécanismes pour éliminer les obstacles à l'introduction de technologies de remplacement, et offrira des mécanismes pour encourager l'utilisation de technologies éconergétiques et assurer l'importation d'équipement à base d'hydrocarbures au pays.

11. Le Secrétariat a constaté que le programme de quotas et de permis est fonctionnel et qu'il permettra de réduire la consommation de HCFC afin de respecter le calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. Les activités du secteur de l'entretien ont été élaborées en collaboration avec les principales parties prenantes. L'élaboration des normes et des codes d'utilisation des systèmes de réfrigération et de climatisation à base d'hydrocarbures est en cours. Comme l'a indiqué le PNUE, le gouvernement de Sierra Leone collabore avec le Centre de formation professionnelle et les services douaniers afin d'assurer l'intégration complète des modules du Protocole de Montréal au programme de formation. De plus, les sommes allouées par le ministère des Finances tiennent compte du maintien de la formation des techniciens en réfrigération et des représentants des services douaniers. L'Association de la réfrigération, des ingénieurs et des techniciens a également été renforcée afin de l'habiliter à entreprendre des activités de formation et d'accréditation, ainsi que l'inspection et le suivi des activités relatives au Protocole de Montréal au-delà de la mise en œuvre du PGEH. Une part des sommes disponibles pour la deuxième tranche sera utilisée pour obtenir des appareils d'identification des frigorigènes et des outils de base supplémentaires.

RECOMMANDATION

12. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la première étape du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en Sierra Leone, ainsi que l'approbation générale de la deuxième tranche de la première étape du PGEH pour la Sierra Leone, du plan de mise en œuvre de la tranche correspondant et des coûts d'appui connexes, au niveau précisé dans le tableau ci-dessous :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première étape, deuxième tranche)	23 000	2 990	PNUE
